



CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 28 juin 2021

.....
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le lundi vingt-huit juin deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 22 juin 2021, s'est rassemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35 quorum : 18.

Étaient présents : Carole GRELAUD (sauf points n°3 et 4), Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Pierre CAMUS-LUTZ, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel ÉON, Corinne CHÉNARD, Gilles PHILIPPEAU, Marie-Estelle IRISSOU, Guy BERNARD-DAGA, Patrick ÉVIN, Hervé LEBÉAU, Dolores LOBO, Yves ANDRIEUX, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MÉNARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHÉ, Olivier SCOTTO, Patricia GUILLOUËT, Mathilde BELNA, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Fabien HALLET, Julien ROUSSEAU, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Frédéric BOUDAN, Adeline BRETIN (du point n°1 au point n°19), Olivier FRANCO, Ludivine BEN BELLAL.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :
 Odile DENIAUD à Guy BERNARD-DAGA
 Enzo BONNAUDET à Yves ANDRIEUX

Adeline BRETIN à Farid OULAMI à partir du point n°20
 Yvan VALLÉE à Olivier FRANCO

Nombre de pouvoirs :

- 3 du point n°1 au point n°19
- 4 à partir du point n°20

Nombre de conseillers effectivement présents :

- 32 pour les points n°1 et 2
- 31 pour les points n°3 et 4
- 32 du point n°5 au point n°19
- 31 à partir du point n°20

Secrétaires : Mathilde BELNA et Olivier FRANCO

N°	Objet	Vote																
2021-40	Approbation du compte de gestion 2020 – budget principal Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 pour le budget principal proposé par le Receveur.	34 voix pour 1 abstention																
2021-41	Approbation du compte de gestion 2020 – budget annexe pompes funèbres Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 pour le budget annexe pompes funèbres proposé par le Receveur.	unanimité																
2021-42	Approbation du compte administratif 2020 – budget principal Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget principal.	27 voix pour 6 voix contre 1 abstention																
2021-43	Approbation du compte administratif 2020 – budget annexe pompes funèbres Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe pompes funèbres.	33 voix pour 1 abstention																
2021-44	Affectation du résultat 2020 – budget principal Le conseil municipal procède à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, avec la mise en réserve au compte 1068 d'une somme de 5 346 105,09 €, et reporte en section de fonctionnement au compte 002 la somme de 1 827 320,67 €.	34 voix pour 1 abstention																
2021-45	Affectation du résultat 2020 – budget annexe pompes funèbres Le conseil municipal reporte en section de fonctionnement (recettes) au compte 002 la somme de 54 496,05 € et reporte en section d'investissement (recettes) au compte 001 la somme de 5 021,22 €.	34 voix pour 1 abstention																
2021-46	Approbation du budget supplémentaire 2021 – budget principal Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire selon la répartition ci-dessous. Recettes de fonctionnement :	31 voix pour 3 voix contre 1 abstention																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Recettes réelles</th> <th>Recettes d'ordre</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>002 - Résultat de fonctionnement reporté</td> <td></td> <td>1 827 320,67 €</td> <td>1 827 320,67 €</td> </tr> <tr> <td>73 - Impôts et taxes</td> <td>- 706 059,00 €</td> <td></td> <td>- 706 059,00 €</td> </tr> <tr> <td>74 - Dotations et participations</td> <td>770 738,33 €</td> <td></td> <td>770 738,33 €</td> </tr> </tbody> </table>		Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total	002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 827 320,67 €	1 827 320,67 €	73 - Impôts et taxes	- 706 059,00 €		- 706 059,00 €	74 - Dotations et participations	770 738,33 €		770 738,33 €
Chapitre	Recettes réelles		Recettes d'ordre	Total														
002 - Résultat de fonctionnement reporté			1 827 320,67 €	1 827 320,67 €														
73 - Impôts et taxes	- 706 059,00 €			- 706 059,00 €														
74 - Dotations et participations	770 738,33 €		770 738,33 €															

N°	Objet				Vote	
	Total des recettes de fonctionnement		64 679,33 €	1 827 320,67 €	1 892 000,00 €	
	Dépenses de fonctionnement :					
	Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total		
	023 - Virement à la section d'investissement		1 832 340,00 €	1 832 340,00 €		
	011- Charges à caractère général	96 748,00 €		96 748,00 €		
	65 - Charges de gestion courante	96 748,00 €		96 748,00 €		
	042 – Opérations d'ordre transfert entre sections		59 660,00 €	59 660,00 €		
	Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €	1 892 000,00 €	1 892 000,00 €		
	Recettes d'investissement :					
	Chapitre	Restes à réaliser 2020 recettes	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total	
	021 – Virement de la section de fonctionnement			1 832 340,00 €	1 832 340,00 €	
	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		5 346 105,09 €		5 346 105,09 €	
	16 – Emprunts et dettes assimilés			- 1 527 192,09 €	- 1 527 192,09 €	
	13 - Subventions	247 087,00 €			247 087,00 €	
	10 – Dotations, fonds divers et réserves		50 000,00 €		50 000,00 €	
	040 – Opérations d'ordre transfert entre sections			59 660,00 €	59 660,00 €	
	Total des dépenses d'investissement	247 087,00 €	5 396 105,09 €	364 807,91 €	6 008 000,00 €	
	Dépenses d'investissement :					
	Chapitre	Restes à réaliser 2020 dépenses	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total	
	001 – Solde d'investissement reporté			2 453 072,82 €	2 453 072,82 €	
	20 – Immobilisations incorporelles	174 765,84 €			174 765,84 €	
	204 – Subventions d'équipement versées	89 718,00 €			89 718,00 €	
	21 – Immobilisations corporelles	113 369,10 €	414 807,91 €		528 177,01 €	
	23 – Immobilisations en cours	2 762 266,33 €			2 762 266,33 €	
	Total des dépenses d'investissement	3 140 119,27 €	414 807,91 €	2 453 072,82 €	6 008 000,00 €	
2021-47	Approbation du budget supplémentaire 2021 – budget annexe pompes funèbres					
	Le conseil municipal adopte le budget supplémentaire, tel que détaillé ci-dessous :					
	Fonctionnement :					
	Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total		
	R 002 - Résultat de fonctionnement reporté		54 496,05 €	54 496,05 €		
	Total des recettes de fonctionnement		54 496,05 €	54 496,05 €		
	Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total		
	011 – Charges à caractère général	54 496,05 €		54 496,05 €		
	Total des dépenses de fonctionnement	54 496,05 €		54 496,05 €		
	Investissement :					
	Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total		
	R 001 – Résultat antérieur reporté		5 021,22 €	5 021,22 €		
	Total des recettes d'investissement		5 021,22 €	5 021,22 €		
	Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total		
	21 – Immobilisations corporelles	5 021,22 €		5 021,22 €		
	Total des dépenses d'investissement	5 021,22 €		5 021,22 €		
2021-48	Taxe locale sur la publicité extérieure – détermination des tarifs applicables en 2022					
	Le conseil municipal porte le tarif de référence pour la détermination des tarifs maximaux à 16,20 € pour l'année 2022, maintient l'exonération mise en place par la délibération du conseil municipal du 6 octobre 2008 concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7 m². Il inscrit les recettes afférentes au budget principal 2022 et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.					34 voix pour 1 voix contre
2021-49	Remise gracieuse sur débet juridictionnel pour le comptable de la Ville de Couëron					
	Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par le comptable public et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à					unanimité

N°	Objet	Vote																											
	l'exécution de la présente délibération.																												
2021-50	Attribution de subventions aux associations Le conseil municipal attribue à l'association Femmes Solidaires une subvention de fonctionnement de 300 €, à l'ADGVC une subvention de fonctionnement de 1 500 € et à l'association « Les Voisins du Bourg d'Aval » une subvention exceptionnelle de 500 €.	unanimité																											
2021-51	Subventions aux associations 2021 - résidences Théâtre Boris Vian Le conseil municipal approuve une subvention de 2 500 € à la compagnie Allégorie et une subvention de 2 500 € au groupe Fluo. Il inscrit les crédits correspondants au budget principal de la Ville et autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	unanimité																											
2021-52	Programmation culturelle du théâtre Boris Vian – annulation de spectacles suite à l'état d'urgence sanitaire – proposition de remises gracieuses Le conseil municipal prononce les remises gracieuses sur la billetterie des spectacles prévus au théâtre Boris Vian et annulés compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, pour un montant global de 215 € et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	unanimité																											
2021-53	Fonds régional de soutien à l'équipement des polices municipales -demande de subvention au Conseil Régional des Pays de la Loire Le conseil municipal autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération, dans le cadre de la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire.	unanimité																											
2021-54	Commission locale d'évaluation de transfert de charges – désignation des représentants du conseil municipal Le conseil municipal désigne Jean-Michel Éon, en qualité de titulaire, et Dolorès Lobo, en qualité de suppléante, pour représenter le conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation de transfert de charges.	31 voix pour 4 abstentions																											
2021-55	Conseil municipal - règlement intérieur – modification Le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur du conseil municipal joint à la délibération.	31 voix pour 4 voix contre																											
2021-56	Commissions municipales – composition - modification Le conseil municipal fixe à 12 le nombre de membres de chacune des commissions, auxquels s'ajoute Madame le Maire, présidente de droit, et désigne les membres des deux représentations politiques « Un renouveau pour Couëron » et « Ensemble pour Couëron » issues de la liste « Un renouveau pour Couëron ». Vu les candidatures présentées en séance et les nouvelles désignations, les commissions municipales se composent selon la liste ci-dessous :	prend acte																											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Commission municipale</th> <th rowspan="2">Liste « Couëron se réalise avec vous »</th> <th colspan="2">Liste « Un renouveau pour Couëron »</th> <th rowspan="2">Liste « Couëron citoyenne »</th> </tr> <tr> <th>Représentation politique « Un renouveau pour Couëron »</th> <th>Représentation politique « Ensemble pour Couëron »</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ressources internes et affaires générales</td> <td>Ludovic Joyeux Laëticia Bar Sylvie Pelloquin Jean-Michel Éon Corinne Chénard Patrick Évin Dolorès Lobo Yves Andrieux Julien Peltais</td> <td>Patrice Bolo</td> <td>Yvan Vallée</td> <td>Farid Oulami</td> </tr> <tr> <td>Aménagement du territoire et cadre de vie</td> <td>Ludovic Joyeux Michel Lucas Gilles Philippeau Marie-Estelle Irissou Guy Bernard-Daga Olivier Scotto Mathilde Belna Fabien Hallet Julien Rousseau</td> <td>Patrice Bolo</td> <td>Olivier Franc</td> <td>Frédéric Boudan</td> </tr> <tr> <td>Cohésion sociale et solidarité</td> <td>Ludovic Joyeux Clotilde Rougeot Laëticia Bar Pierre Camus-Lutz Corinne Chénard Catherine Radigois Jacqueline Ménard-Byrne Anne-Laure Boché Patricia Guillouët</td> <td>Patrice Bolo</td> <td>Ludivine Ben Bellal</td> <td>Adeline Bretin</td> </tr> <tr> <td>Affaires métropolitaines</td> <td>Ludovic Joyeux Michel Lucas</td> <td>Patrice Bolo</td> <td>Olivier Franc</td> <td>Frédéric Boudan</td> </tr> </tbody> </table>		Commission municipale	Liste « Couëron se réalise avec vous »	Liste « Un renouveau pour Couëron »		Liste « Couëron citoyenne »	Représentation politique « Un renouveau pour Couëron »	Représentation politique « Ensemble pour Couëron »	Ressources internes et affaires générales	Ludovic Joyeux Laëticia Bar Sylvie Pelloquin Jean-Michel Éon Corinne Chénard Patrick Évin Dolorès Lobo Yves Andrieux Julien Peltais	Patrice Bolo	Yvan Vallée	Farid Oulami	Aménagement du territoire et cadre de vie	Ludovic Joyeux Michel Lucas Gilles Philippeau Marie-Estelle Irissou Guy Bernard-Daga Olivier Scotto Mathilde Belna Fabien Hallet Julien Rousseau	Patrice Bolo	Olivier Franc	Frédéric Boudan	Cohésion sociale et solidarité	Ludovic Joyeux Clotilde Rougeot Laëticia Bar Pierre Camus-Lutz Corinne Chénard Catherine Radigois Jacqueline Ménard-Byrne Anne-Laure Boché Patricia Guillouët	Patrice Bolo	Ludivine Ben Bellal	Adeline Bretin	Affaires métropolitaines	Ludovic Joyeux Michel Lucas	Patrice Bolo	Olivier Franc	Frédéric Boudan
Commission municipale	Liste « Couëron se réalise avec vous »				Liste « Un renouveau pour Couëron »			Liste « Couëron citoyenne »																					
			Représentation politique « Un renouveau pour Couëron »	Représentation politique « Ensemble pour Couëron »																									
Ressources internes et affaires générales	Ludovic Joyeux Laëticia Bar Sylvie Pelloquin Jean-Michel Éon Corinne Chénard Patrick Évin Dolorès Lobo Yves Andrieux Julien Peltais		Patrice Bolo	Yvan Vallée	Farid Oulami																								
Aménagement du territoire et cadre de vie	Ludovic Joyeux Michel Lucas Gilles Philippeau Marie-Estelle Irissou Guy Bernard-Daga Olivier Scotto Mathilde Belna Fabien Hallet Julien Rousseau	Patrice Bolo	Olivier Franc	Frédéric Boudan																									
Cohésion sociale et solidarité	Ludovic Joyeux Clotilde Rougeot Laëticia Bar Pierre Camus-Lutz Corinne Chénard Catherine Radigois Jacqueline Ménard-Byrne Anne-Laure Boché Patricia Guillouët	Patrice Bolo	Ludivine Ben Bellal	Adeline Bretin																									
Affaires métropolitaines	Ludovic Joyeux Michel Lucas	Patrice Bolo	Olivier Franc	Frédéric Boudan																									

		Jean-Michel Eon Marie-Estelle Irissou Odile Deniaud Patrick Évin Hervé Lebeau Dolorès Lobo Enzo Bonnaudet																					
2021-57	<p>Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées – composition – modification</p> <p>Le conseil municipal fixe à 8 le nombre de conseillers municipaux, auxquels s'ajoute Madame le Maire, présidente de droit, et désigne les membres des deux représentations politiques « Un renouveau pour Couëron » et « Ensemble pour Couëron », issues de la liste « Un renouveau pour Couëron ». Vu les candidatures présentées en séance et les nouvelles désignations, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées se compose selon la liste ci-dessous :</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">Commission municipale pour l'accessibilité des personnes handicapées</th> <th colspan="4">COMPOSITION :</th> </tr> <tr> <th colspan="4">Madame le Maire : présidente de droit</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Liste « Couëron se réalise avec vous »</th> <th colspan="2">Liste « Un renouveau pour Couëron »</th> <th rowspan="2">Liste « Couëron citoyenne »</th> </tr> <tr> <th>Représentation politique « Un renouveau pour Couëron »</th> <th>Représentation politique « Ensemble pour Couëron »</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Clotilde Rougeot Sylvie Pelloquin Marie-Estelle Irissou Odile Deniaud Patrick Évin</td> <td>Patrice Bolo</td> <td>Yvan Vallée</td> <td>Adeline Bretin</td> </tr> </tbody> </table>	Commission municipale pour l'accessibilité des personnes handicapées	COMPOSITION :				Madame le Maire : présidente de droit				Liste « Couëron se réalise avec vous »	Liste « Un renouveau pour Couëron »		Liste « Couëron citoyenne »	Représentation politique « Un renouveau pour Couëron »	Représentation politique « Ensemble pour Couëron »	Clotilde Rougeot Sylvie Pelloquin Marie-Estelle Irissou Odile Deniaud Patrick Évin	Patrice Bolo	Yvan Vallée	Adeline Bretin		prend acte
Commission municipale pour l'accessibilité des personnes handicapées	COMPOSITION :																						
	Madame le Maire : présidente de droit																						
	Liste « Couëron se réalise avec vous »	Liste « Un renouveau pour Couëron »		Liste « Couëron citoyenne »																			
Représentation politique « Un renouveau pour Couëron »		Représentation politique « Ensemble pour Couëron »																					
Clotilde Rougeot Sylvie Pelloquin Marie-Estelle Irissou Odile Deniaud Patrick Évin	Patrice Bolo	Yvan Vallée	Adeline Bretin																				
2021-58	<p>Comité des œuvres sociales du personnel communal – conseil d'administration : désignation de représentants du conseil municipal</p> <p>Le conseil municipal désigne, en qualité de membres de droit, les trois représentants de la commune de Couëron au sein du conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal. Vu les candidatures présentées en séance :</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Candidatures</th> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abstention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jean-Michel Eon Clotilde Rougeot Patrick Evin</td> <td>29</td> <td></td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Ludvine Ben Bellal</td> <td>6</td> <td>28</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le conseil municipal désigne Jean-Michel Eon, Clotilde Rougeot et Patrick Evin pour le représenter au sein du conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal.</p>	Candidatures	Pour	Contre	Abstention	Jean-Michel Eon Clotilde Rougeot Patrick Evin	29		6	Ludvine Ben Bellal	6	28	1		voir tableau ci-contre							
Candidatures	Pour	Contre	Abstention																				
Jean-Michel Eon Clotilde Rougeot Patrick Evin	29		6																				
Ludvine Ben Bellal	6	28	1																				
2021-59	<p>Correspondant défense – désignation d'un représentant du conseil municipal</p> <p>Le conseil municipal désigne le délégué en charge des questions de défense dans la commune. Vu les candidatures présentées en séance :</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Candidatures</th> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abstention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Olivier Franc</td> <td>3</td> <td>28</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Patrice Bolo</td> <td>1</td> <td>28</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Gilles Philippeau</td> <td>32</td> <td></td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le conseil municipal désigne Gilles Philippeau en tant que délégué en charge des questions de défense dans la commune.</p>	Candidatures	Pour	Contre	Abstention	Olivier Franc	3	28	4	Patrice Bolo	1	28	6	Gilles Philippeau	32		3		voir tableau ci-contre			
Candidatures	Pour	Contre	Abstention																				
Olivier Franc	3	28	4																				
Patrice Bolo	1	28	6																				
Gilles Philippeau	32		3																				
2021-60	<p>Comité consultatif « Restauration scolaire » - création et désignation des membres représentant le conseil municipal</p> <p>Le conseil municipal crée le comité consultatif « Restauration scolaire » et fixe à 8 le nombre de conseillers municipaux siégeant en son sein. Il désigne les membres du conseil municipal qui feront partie de ce comité consultatif en respectant le principe de la représentation proportionnelle et précise que les membres n'appartenant pas au conseil, et notamment des représentant.e.s d'associations de parents d'élèves élus, un représentant du corps enseignant de maternelle, un représentant du corps enseignant d'élémentaire, un.e DDEN, seront désignés par Madame le Maire et qu'à cet effet, les membres extérieurs seront informés de l'appel à candidatures pour le comité consultatif restauration scolaire, par courriel, ainsi que du délai, qui ne pourra être inférieur à quinze jours, dans lequel les candidatures pourront être formulées. Vu les candidatures présentées en séance, le conseil municipal désigne les membres du conseil municipal qui feront partie du comité consultatif « Restauration scolaire », selon la liste ci-dessous :</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Représentations politiques</th> <th>Membres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>« Couëron se réalise avec vous »</td> <td>Anne-Laure Boché Pierre Camus-Lutz Corinne Chénard Gilles Philippeau Catherine Radigois</td> </tr> <tr> <td>« Un renouveau pour Couëron »</td> <td>Patrice Bolo</td> </tr> <tr> <td>« Ensemble pour Couëron »</td> <td>Yvan Vallée</td> </tr> <tr> <td>« Couëron citoyenne »</td> <td>Farid Oulami</td> </tr> </tbody> </table>	Représentations politiques	Membres	« Couëron se réalise avec vous »	Anne-Laure Boché Pierre Camus-Lutz Corinne Chénard Gilles Philippeau Catherine Radigois	« Un renouveau pour Couëron »	Patrice Bolo	« Ensemble pour Couëron »	Yvan Vallée	« Couëron citoyenne »	Farid Oulami		unanimité									
Représentations politiques	Membres																						
« Couëron se réalise avec vous »	Anne-Laure Boché Pierre Camus-Lutz Corinne Chénard Gilles Philippeau Catherine Radigois																						
« Un renouveau pour Couëron »	Patrice Bolo																						
« Ensemble pour Couëron »	Yvan Vallée																						
« Couëron citoyenne »	Farid Oulami																						

2021-61	Circuits scolaires – modalités d'organisation – renouvellement de la convention Le conseil municipal approuve la convention jointe à la délibération et autorise Madame le Maire à signer ladite convention et prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération.	unanimité
2021-62	Organisation du temps de travail – organisation des services Le conseil municipal approuve les règles de gestion du temps définies dans l'exposé de la délibération et applique la délibération à compter des dates précisées pour chaque service.	21 voix pour 14 voix contre
2021-63	Gestion du temps : modification de la prise en compte des heures normales de nuit Le conseil municipal approuve les règles de gestion du temps définies dans l'exposé de la délibération et applique la délibération à compter du 1 ^{er} septembre 2021 pour les agents régis par une organisation fixée sur l'annualisation en année scolaire et du 1 ^{er} janvier 2022 pour les autres.	32 voix pour 3 abstentions
2021-64	Tableau des effectifs – modification Le conseil municipal approuve la création des postes présentés dans la délibération, autorise les emplois correspondant à des accroissements temporaires d'activité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville et inscrit les crédits correspondants au budget.	unanimité
2021-65	Télétravail – modalités de mise en œuvre au sein des services de la Ville et du CCAS – référentiel Le conseil municipal abroge la délibération n°2018-22 du 16 avril 2018 relative au recours au télétravail dans le cadre des aménagements de poste, adopte les modalités de mise en œuvre du télétravail telles qu'elles figurent dans le référentiel joint à la délibération et communique cette délibération au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.	22 voix pour 13 abstentions
2021-66	Accueil d'apprentis dans la collectivité Le conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à conclure, à compter de l'année scolaire 2021-2022, un contrat d'apprentissage aux conditions ci-dessous : un apprenti au service éducation, pour préparer un CAP « accompagnant éducatif petite enfance », pour une durée d'un ou deux ans ; l'apprenti sera rémunéré selon les grilles applicables. Il autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout autre document relatif à ce dispositif notamment les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et inscrit les crédits nécessaires au budget.	unanimité
2021-67	Programme d'Investissements d'Avenir Jeunesses – contractualisation de la phase 2 Le conseil municipal approuve les termes de la convention bilatérale modifiée liant la ville de Nantes à la ville de Couëron membre de l'accord de groupement (annexe 1) et autorise Madame le Maire à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	unanimité
2021-68	185 cité Bessonneau – acquisition de la propriété Goanvic Le conseil municipal acquiert des consorts Goanvic la parcelle BW n°43 située 185 cité Bessonneau, au prix de 130 000 €. Il inscrit ce montant et les frais d'acte notarié au budget en cours, imputation 01.2115.9200 et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier et signer l'acte de vente à intervenir.	unanimité
2021-69	La Bazillière – acquisitions de terrains en emplacement réservé Le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles des consorts Mabit et de Monsieur et Madame Carbonell au prix total de 1 521,10 €. Il inscrit ce montant et les frais d'acte notarié au budget en cours, imputation 01.2111.9200 et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier et signer l'acte de vente à intervenir.	unanimité
2021-70	Rue des Faneurs / rue de l'Islette - cession foncière Le conseil municipal approuve la cession à la société La Nantaise d'Habitations des parcelles BL n°192, 490 et 538 au prix de 30 554 € et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier et signer l'acte de vente à intervenir.	33 voix pour 2 abstentions
2021-71	Décisions municipales et contrats – information <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décision municipale n°23-2021 du 25 mars 2021 – Travaux de mise en conformité relatif à l'accessibilité de 11 équipements public de la commune de Couëron – 202018 – Approbation avenants n°1 aux lots n°1 et 3 ➤ Décision municipale n°24-2021 du 25 mars 2021 – Marché de nettoyage de la vitrerie des bâtiments de la commune de Couëron – 201915 – Approbation avenant n°1 ➤ Décision municipale n°25-2021 du 29 mars 2021 – L'Érdurière – mise à disposition d'un terrain à l'association Par 4 chemins ➤ Décision municipale n°26-2021 du 7 avril 2021 – Travaux de mise en conformité relatif à l'accessibilité de 11 équipements publics sur la commune de Couëron – 202018 – Approbation avenant n°1 au lot n°6 - Électricité ➤ Décision municipale n°27-2021 du 7 avril 2021 – Travaux de construction d'un multiaccueil sur le quartier de la Chabossière – 202022 – Approbation avenants n°1 aux lots n°2 et 15 ➤ Décision municipale n°28-2021 du 7 avril 2021 – Prestations de débouchage, nettoyage, fraisage de canalisation, inspection vidé réseau d'assainissement pour la ville de Couëron – 202103 – Attribution – entreprise Suez RV Osis Ouest ➤ Décision municipale n°29-2021 du 7 avril 2021 – Entretien préventif et maintenance curative du matériel de restauration et des installations frigorifiques de la ville de Couëron – 202104 – Attribution – Entreprise Diffusion France Maintenance. ➤ Décision municipale n°30-2021 du 7 avril 2021 – Entretien et maintenance des terrains (arrosage compris) et abords des complexes sportifs de la commune de Couëron – 202102 – Attribution – Effivert sport 	prend acte

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décision municipale n°31-2021 du 20 avril 2021 – Marchés d'assurance flotte automobile et risques annexes de la ville de Couëron – Lot n°3 – Approbation des avenants n°4 et n°5 – Modification du parc automobile – Régularisation de prime 2019-2020-2021 ➤ Décision municipale n°32-2021 du 20 avril 2021 – Régie d'avances « communication » - Régie Helio n°17057 – Modification de l'acte de création ➤ Décision municipale n°33-2021 du 29 avril 2021 – Groupe des infirmières libérales « Covid » de Couëron : mise à disposition de locaux ➤ Décision municipale n°34-2021 du 6 mai 2021 – Marché d'acquisition de licences informatiques « Microsoft » 2020-2022 pour la ville de Couëron – 202015 – Approbation avenant n°1 au lot n°2 – Licences Microsoft « clients » office 365 ➤ Décision municipale n°35-2021 du 12 mai 2021 – Travaux de mise en conformité relatif à l'accessibilité de 11 équipements publics sur la commune de Couëron – 202018 – Approbation avenants n°1 aux lots n°2, 5 et 7 ➤ Décision municipale n°36-2021 du 12 mai 2021 – Marché de construction d'un bâtiment modulaire pour l'accueil périscolaire du groupe scolaire Jean Zay à Couëron – 202112 – Attribution – Entreprise Martin Calais ➤ Décision municipale n°37-2021 du 12 mai 2021 – Acquisition, pose et installation du matériel de restauration collective pour la commune de Couëron – 202116 – Attribution – Entreprise diffusion France maintenance ➤ Décision municipale n°38-2021 du 18 mai 2021 – Marché de travaux électriques sur l'ensemble du patrimoine communal de la ville de Couëron – 202107 – Attribution – Entreprises INEO Atlantique et Groupe SNEF ➤ Décision municipale n°39-2021 du 20 mai 2021 – Travaux de mise en conformité relatif à l'accessibilité de 11 équipements publics sur la commune de Couëron – 202018 – Approbation avenants n°1 aux lots n°2, 5 et 7 – Abroge et remplace la décision municipale n°2021-35 ➤ Décision municipale n°40-2021 du 21 mai 2021 – Marché de prestations de restauration collective pour la ville de Couëron – 202101 – Attribution - Restoria ➤ Décision municipale n°41-2021 du 25 mai 2021 – Cession d'ouvrages de la médiathèque Victor Jara à l'association du GALM ➤ Décision municipale n°42-2021 du 1er juin 2021 – Marché responsabilité civile et risques annexes de la ville de Couëron – Lot n°2 – Approbation avenant de transfert de BEAC à Bureau Européen d'Assurance Hospitalière SAS 	
--	---	--

Carole Grelaud
Maire,
Conseillère départementale



Affiché à Couëron du 5 au 19 juillet 2021